

COMMUNAUTE DE HAUTE PROVENCE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 Février 2016

n° 2016/23

Nombre de membres :

▪ **afférents au Conseil de Communauté :** 26
▪ **en exercice :** 26
▪ **qui ont pris part à la délibération :** 19

▪ **Date de la convocation :**

Le 12/02/2016

▪ **Date d'affichage :**

Le 12/02/2016

L'an deux mil seize le dix-sept du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la Salle du conseil municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :

M. Pierre WEBER, Mme Muriel LAVAUT, M. Lucien SILVY, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI Conseillers de REILLANNE.

Mme Michèle BERTIN, M. Guy PISTORESI, Mme Claude GIRAUD, M. Michel GASPARIN, Conseillers de DAUPHIN, M. Jacques DEPIEDS, Mme Hélène DESPAGNE, M. Michel JACOD, M. Olivier DEPIEDS, Conseillers de MANE.

M. André BOUFFIER, Conseiller de MONTJUSTIN.

M. Stéphane DELRIEU, Conseiller de ST MARTIN-LES-EAUX.

M. Jean-Paul GROSSO, Conseiller de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE.

M. Pierre POURCIN, Conseiller de VILLEMUS.

M. Brigitte MOYA, Conseillère d'AUBENAS-LES-ALPES.

POUVOIRS : Mme Claire DUFOUR a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAUT

Secrétaire de séance : Mme Michèle BERTIN

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE ST MAIME A LA COMMUNAUTE DE HAUTE PROVENCE

Le Conseil de Communauté,

L'exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT la demande de la Commune de St Maime de quitter la DLVA et d'adhérer à la Communauté de Haute Provence.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DIT que le Conseil de Communauté est prêt à accepter l'adhésion de la commune de St Maime.

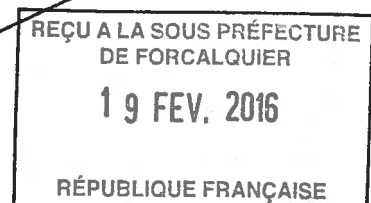
Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de la Communauté
Haute Provence,

Jacques Depieds

Jacques DEPIEDS.



COMMUNAUTÉ DE HAUTE PROVENCE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 Février 2016

n° 2016/24

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 26
- en exercice : 26
- qui ont pris part à la délibération : 19

▪ Date de la convocation :

Le 12/02/2016

▪ Date d'affichage :

Le 12/02/2016

L'an deux mil seize le dix-sept du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la Salle du conseil municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :

M. Pierre WEBER, Mme Muriel LAVAULT, M. Lucien SILVY, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI Conseillers de REILLANNE.

Mme Michèle BERTIN, M. Guy PISTORESI, Mme Claude GIRAUD, M. Michel GASPARDIN, Conseillers de DAUPHIN, M. Jacques DEPIEDS, Mme Hélène DESPAGNE, M. Michel JACOD, M. Olivier DEPIEDS, Conseillers de MANE.

M. André BOUFFIER, Conseiller de MONTJUSTIN.

M. Stéphane DELRIEU, Conseiller de ST MARTIN-LES-EAUX.

M. Jean-Paul GROSSO, Conseiller de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE.

M. Pierre POURCIN, Conseiller de VILLEMUS.

Mme Brigitte MOYA, Conseillère d'AUBENAS-LES-ALPES.

POUVOIRS : Mme Claire DUFOUR a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAULT

Secrétaire de séance : Mme Michèle BERTIN

OBJET : Exercice 2015
Dépenses Imprévues

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'art L 2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT l'utilisation de l'art.022 « Dépenses Imprévues » de la section de fonctionnement et l'art 020 de la section d'investissement, l'assemblée est informée des virements de crédits suivants :

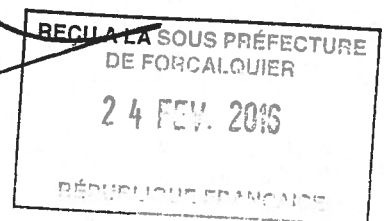
Budget	Date	Article crédité	Article débité	Montant
Principal	17/11/2015	611 - Cont. prestations	022-Dép. imprévues	10 000 €
Principal	03/12/2015	673- Titres annulés	022- Dép. Imprévues	1 000€
SPANC	08/12/2015	611 - Cont. prestations	022-Dép. Imprévues	3 200 €
Principal	10/12/2015	45810132 - Citadelle	020-Dép. imprévues	10 000 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS.



COMMUNAUTÉ DE HAUTE PROVENCE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 Février 2016

n° 2016/25

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 26
- en exercice : 26
- qui ont pris part à la délibération : 19

▪ Date de la convocation :

Le 12/02/2016

▪ Date d'affichage :

Le 12/02/2016

L'an deux mil seize le dix-sept du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la Salle du conseil municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :

M. Pierre WEBER, Mme Muriel LAVALT, M. Lucien SILVY, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI Conseillers de REILLANNE.

Mme Michèle BERTIN, M. Guy PISTORESI, Mme Claude GIRAUD, M. Michel GASPARIN, Conseillers de DAUPHIN, M. Jacques DEPIEDS, Mme Hélène DESPAGNE, M. Michel JACOD, M. Olivier DEPIEDS, Conseillers de MANE.

M. André BOUFFIER, Conseiller de MONTJUSTIN.

M. Stéphane DELRIEU, Conseiller de ST MARTIN-LES-EAUX.

M. Jean-Paul GROSSO, Conseiller de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE.

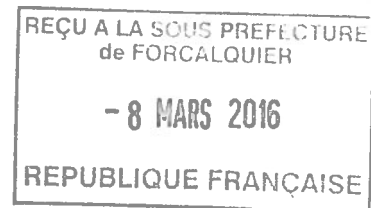
M. Pierre POURCIN, Conseiller de VILLEMUS.

Mme Brigitte MOYA, Conseillère d'AUBENAS-LES-ALPES.

POUVOIRS : Mme Claire DUFOUR a donné pouvoir à Mme Muriel LAVALT

Secrétaire de séance : Mme Michèle BERTIN

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT
Autorisation spéciale de dépenses – Opération 153



Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales.

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits pour la réfection de l'éclairage public à MANE (TEPCV)

CONSIDERANT la nécessité d'engager ces dépenses avant le vote du budget primitif.

A l'Unanimité,

AUTORISE l'ouverture de crédits au compte 2315-153 pour un montant de 100 000 €.

S'ENGAGE à inscrire ces crédits sur le budget 2016.

DIT que cette dépense sera équilibrée par une recette de 100 000 € provenant d'une subvention acquise au 1321 de 65 000 € et d'un prélèvement sur la section de fonctionnement pour 35 000 €.

Annule et remplace la délibération n°2016-10 du 11/02/2016

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,



Jacques DEPIEDS.

COMMUNAUTÉ DE HAUTE PROVENCE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 Février 2016

n° 2016/26

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 26
- en exercice : 26
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation :

Le 12/02/2016

Date d'affichage :

Le 12/02/2016

L'an deux mil seize le dix-sept du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la Salle du conseil municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :

M. Pierre WEBER, Mme Muriel LAVALT, M. Lucien SILVY, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI Conseillers de REILLANNE.

Mme Michèle BERTIN, M. Guy PISTORESI, Mme Claude GIRAUD, M. Michel GASPARDIN, Conseillers de DAUPHIN,

M. Jacques DEPIEDS, Mme Hélène DESPAGNE, M. Michel JACOD, M. Olivier DEPIEDS, Conseillers de MANE.

M. André BOUFFIER, Conseiller de MONTJUSTIN.

M. Stéphane DELRIEU, Conseiller de ST MARTIN-LES-EAUX.

M. Jean-Paul GROSSO, Conseiller de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE.

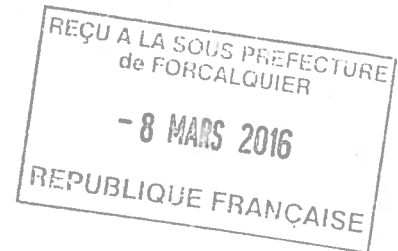
M. Pierre POURCIN, Conseiller de VILLEMUS.

Mme Brigitte MOYA, Conseillère d'AUBENAS-LES-ALPES.

POUVOIRS : Mme Claire DUFOUR a donné pouvoir à Mme Muriel LAVALT

Secrétaire de séance : Mme Michèle BERTIN

OBJET : Location de l'atelier «Jardins aux Senteurs»
Contrat Administratif de location



Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

Considérant la disponibilité du bâtiment «Jardins aux Senteurs» dans le parc d'activités de Pitaugier.

Considérant la demande de :

- ↳ La SAS «La Ferme dez Faucou» représentée par Madame Sandrine FAUCOU
- ↳ et la Sté «Pellegrain en Provence» représentée par Madame Michèle DAUMAS

pour occuper les locaux de ce bâtiment.

A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat administratif de location à intervenir avec la SAS «La Ferme dez Faucou» représentée par Madame Sandrine FAUCOU et avec la Sté «Pellegrain en Provence» représentée par Madame Michèle DAUMAS,

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en recouvrement le loyer tel que fixé dans le contrat à compter du 1^{er} Mai 2016 et dont le montant s'élève à 800 € HT par mois.

DIT qu'une caution du même montant (800 €) sera versée à la signature du bail.

ANNULE ET REMPLACE LA REDACTION DU 11 FEVRIER 2016 (Délib. n° 2016/17)

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de la Communauté
de Haute Provence,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE HAUTE PROVENCE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 17 Février 2016

n° 2016/27

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 26
- en exercice : 26
- qui ont pris part à la délibération : 19

▪ Date de la convocation :

Le 12/02/2016

▪ Date d'affichage :

Le 12/02/2016

L'an deux mil seize le dix-sept du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à MANE, à la Salle du conseil municipal, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRESENTS :

M. Pierre WEBER, Mme Muriel LAVAULT, M. Lucien SILVY, M. Philippe BRESSANGE, M. Bernard GIORGI Conseillers de REILLANNE.

Mme Michèle BERTIN, M. Guy PISTORES, Mme Claude GIRAUD, M. Michel GASPARIN, Conseillers de DAUPHIN, M. Jacques DEPIEDS, Mme Hélène DESPAGNE, M. Michel JACOD, M. Olivier DEPIEDS, Conseillers de MANE.

M. André BOUFFIER, Conseiller de MONTJUSTIN.

M. Stéphane DELRIEU, Conseiller de ST MARTIN-LES-EAUX.

M. Jean-Paul GROSSO, Conseiller de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE.

M. Pierre POURCIN, Conseiller de VILLEMUS.

Mme Brigitte MOYA, Conseillère d'AUBENAS-LES-ALPES.

POUVOIRS : Mme Claire DUFOUR a donné pouvoir à Mme Muriel LAVAULT

Secrétaire de séance : Mme Michèle BERTIN

OBJET : Mise aux normes et plan d'économie d'énergie de l'éclairage public à MANE
Signature du marché

Le Conseil de Communauté,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

CONSIDERANT la consultation réalisée par appel d'offres du 28 janvier 2016.

CONSIDERANT le résultat de cette consultation.

CONSIDERANT l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre et le classement des entreprises.

A l'Unanimité,

AUTORISE la signature du marché avec l'entreprise URBELEC selon les modalités suivantes :

Tranche ferme	55 138 € HT
options	45 135 € HT

DONNE POUVOIR au Président pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.

Le Président de la Communauté
de Haute Provence,



Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

24 MARS 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE